

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE
LA COMMUNE DE BEAUMONT SUR VESLE**

Réunion du 17 mars 2016

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Présents : 13

Votants : 13

Par suite d'une convocation en date du 14 mars 2016, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie à 20h00 sous la présidence de Monsieur TETENOIRE André, Maire.

Présents : Mrs TETENOIRE – MICHEL - BERNARD – FOUCHER – LAMORT - CHARRIÈRE – DOERR – MACPAYEN - ECOUTIN – LABBÉ et Mmes TROUSSET – GOULARD - LOISEAU .

Absente excusée: Mme BERARDI

Monsieur LABBÉ est nommé secrétaire de séance.

A L'ordre du jour

01 / 02 Délibération n° 3177

ACQUISITION D'UN TERRAIN PAR LA COMMUNE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant :

- la demande formulée par Madame Marie-Claire CHANOIR et Madame Marie-Thérèse LÉGER afin que la commune acquiert une partie de leurs terrains cadastrés AA 331 et AA 332, et qui ont été frappés d'alignement en 1923,
- la surface de 191 m² située sur le domaine public communal et pour laquelle les propriétaires demandent à être indemnisées.
- la demande d'indemnisation de 45 €/m² faite par le cabinet d'avocats « ACG avocats + associés » pour le compte des Mesdames CHANOIR et LÉGER,

Après échanges de vues, le Conseil Municipal décide d'indemniser Madame Marie-Claire CHANOIR et Madame Marie-Thérèse LÉGER à hauteur de 45 €/m², soit un total de 8595 € qui sera inscrit au budget communal 2016, section Investissement :

Votes pour : 12

Vote contre : 1

Monsieur le Maire est chargé de prendre toutes les mesures relatives à ce dossier.

02 / 02 Délibération n° 3178

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Monsieur David FOUCHER expose les demandes de subventions faites par différentes associations locales :

Le Conseil Municipal décide, délibère, à l'unanimité

D'ATTRIBUER pour l'exercice 2016 une subvention aux associations suivantes :

- ASSOCIATION SPORTIVE DE BEAUMONT-SUR-VESLE	2 500 €
- ASSOCIATION BEAUMONT LOISIRS ET SPORTS	200 €
- BIBLIOTHEQUE DE BEAUMONT	500 €
- ADMR de VERZY	150 €
- AFM TÉLÉTHON	50 €
- JEUNES SAPEURS POMPIERS DE VERZENAY	150 €
- RESTOS DU CŒUR DE REIMS	50 €
- LONGUE VIE EN CHAMPAGNE	150 €

Soit un total de 3750 euros de subventions attribuées.

03/02 Délibération n° 3179

AVANCEMENT D'ÉCHELONS DES AGENTS CONTRACTUELS

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 3 et 34,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal l'avancement d'échelon au titre de la promotion interne des agents contractuels par avenant au contrat de ces agents. L'avenant étant ensuite envoyé au Centre de gestion de la Fonction Publique de la Marne pour vérification.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- Que l'avancement d'échelon au titre de la promotion interne des agents contractuels se fera par un avenant à leur contrat.

INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que lors d'une réunion avec les communes de Billy-le-Grand, Vaudemande, Trépaill et les Petites qui s'est tenue le 16 février 2016, un regroupement scolaire a été proposé au vu des prévisions d'effectifs scolaires peu élevées pour les années à venir. La commune ne donne pas suite à cette réunion à ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 55

Vu pour être affiché le mardi 22 mars 2016, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales

Le Maire,



André TETENOIRE